

DECLARATION DU PARTI FRODEBU AU SUJET DU PROCES RELATIF AU PUTSCH DU 21 OCTOBRE 1993

1. Le Parti SAHWANYA-FRODEBU a suivi attentivement le déroulement du procès n° RMPO 339/NTS-B.L inscrit au rôle de la Cour Suprême, Chambre judiciaire sous le n° RPS 38 et sa reprise en délibéré le 12 Février 1999 après avoir complété le siège devenu vacant suite à la mort du regretté Président de la Cour feu Monsieur Salvator Seromba.

2. Le parti SAHWANYA-FRODEBU constate de nouveau avec regret que le Ministère Public n'a poursuivi que des exécutants et s'est refusé, malgré les différentes protestations exprimées au cours des dernières audiences qui ont précédé la clôture des débats, à poursuivre les concepteurs, les planificateurs et les commanditaires du putsch sanglant du 21 octobre 1993.

3. Conscient que ce dossier devrait donc impliquer sans exception tous les auteurs, co-auteurs et complices du putsch qui, ont renversé l'institution présidentielle incarnée par son Excellence le Président Melchior NDADAYE, Chef de l'Etat, magistrat Suprême, Commandant Suprême des Forces Armées et Père de la Nation Burundaise; après une minutieuse préparation, ont attenté à la vie des plus hautes autorités du Parti SAHWANYA-FRODEBU et à ses membres, ont froidement assassiné Son Excellence le Président Melchior NDADAYE et ses plus proches collaborateurs, hauts dignitaires de l'Etat, en l'occurrence Son Excellence Pontien KARIBWAMI, Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence Gilles BIMAZUBUTE, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Juvénal Ndayikeza, Ministre de l'Administration du territoire et du Développement Communal, Monsieur Richard NDIKUMWAMI, Administrateur Général de la Documentation nationale et des Migrations, Madame Eusébie NTIBANTUNGANYA, épouse du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération d'alors et Madame Sylvana BARUMPOZAKO. ont, par ces crimes insensés, déclenché une crise politique et sociale sans précédent caractérisée par les massacres des milliers de citoyens burundais innocents, la destruction des infrastructures économiques et sociales, l'annihilation des valeurs fondamentales traditionnelles burundaises, la déchirure profonde du tissu national, etc...

4. Considérant que le Peuple Burundais ayant soif d'une justice réconciliante qui n'aboutit pas à la consécration de l'impunité des crimes et à l'exacerbation des frustrations politiques et sociales aux conséquences graves souvent inattendues, réclame cette fois-ci une justice digne, équitable et impartiale.

5. Tenant compte de la tragédie survenue le 21 octobre 1993, sur laquelle des enquêtes nationales et internationales menées, avec des conclusions disponibles susceptibles d'être exécutées par des juridictions burundaises habilitées.

Le parti SAHWANYA-FRODEBU exhorte les magistrats qui ont en charge le "dossier Putsch n°RMPG 339-RPS 38" à n'engager leur responsabilité que s'ils se sont au préalable assurés:

a) que les principaux auteurs, co-auteurs et complices du renversement de l'institution présidentielle sont réellement et suffisamment identifiés pour être jugés conformément à la loi;

b) que les principaux auteurs, co-auteurs et complices de l'assassinat du Chef Suprême des Forces Armées Burundaises assassiné pendant qu'il était entre les mains de ceux-là mêmes qui étaient chargés de sa protection, sont réellement et suffisamment identifiés pour être jugés conformément à la loi;

c) que les auteurs, co-auteurs et complices de l'assassinat de Pontien KARIBWAMI, Gilles BIMAZUBUTE, Juvénal NDAYIKEZA, Richard NDIKUMWAMI, et Madame Eusébie NTIBANTUNGANYA, Sylvana BARUMPOZAKO sont réellement et suffisamment identifiés pour être jugés conformément à la loi et que les ayants droits des victimes puissent obtenir des indemnités appropriées.

d) Or, contrairement à ce qui précède, il n'y a pas d'éléments suffisants pour statuer en connaissance de cause pour les raisons invoquées au point 2.

C'est pourquoi le Parti SAHWANYA-FRODEBU lance un vibrant appel aux illustres Magistrats, de RENVoyer LE DOSSIER au Ministère Public pour instructions complémentaires afin que toute la vérité sur cette affaire soit connue et portée à la connaissance du Peuple Burundais.

Fait à Bujumbura, le 17 février 1999